

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 9 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception des excusés :

- Pascal BAZET donnant pouvoir à Olivier HOUOT,
- Elise DEZAVELLE donnant pouvoir à Patrice NONDIER,
- Philippe GOETZMANN donnant pouvoir à Patrick MASSENET,
- Bruno BACUS, Administrateur suppléant.

Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 10 Juin 2024 dernier. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 10 Juin 2024 est validé à l'unanimité.

Point sur les comités de suivis, les dégâts et attributions de septembre

A la date du 10 Août, comprenant donc l'ensemble des dossiers de céréales et de prairie, la surface totale détruite sur le département est de 434.25 hectares au total, dont 389.58 hectares par les sangliers.

La situation est donc moins bonne que les deux années passées même si nous sommes encore loin des surfaces détruites de 2018, 2019 ou 2020. Cette situation est en partie due à des conditions climatiques difficiles qui ont rallongé considérablement les périodes de semis.

Il est cependant clair que sans trop nous en éloigner, nous ne pourrions tenir notre engagement des 500 hectares détruits par les sangliers sur le département. Il faut ainsi redoubler de vigilance et prendre les décisions qui s'imposent pour les massifs en difficulté. En effet, 10 massifs sont au-dessus de la SMT, avec des situations assez préoccupantes notamment pour les massifs 8B, 14 et 20. Les massifs 2, 6, 9, 11, 13, 31 et 32 sont également à surveiller de très près.

Il faut par ailleurs noter, que les chasseurs ont prélevé déjà près de 850 sangliers et ce malgré les conditions de végétation difficiles.

Après étude des rapports des comités de suivi sanglier et suite à la mise à jour des attributions en fonction de ces derniers, les attributions au niveau du département seraient de 12 671 bracelets contre 11 670 en septembre 2023, soit une augmentation de 1 009 bracelets.

Les dégâts et les propositions d'attributions de chaque massif sont ainsi étudiés.

Le Conseil d'Administration décide de suivre ainsi les conclusions pour la quasi-totalité des comités.

La FDC54 proposera ainsi, le classement en vigilance des massifs 8B et massif 14, à l'exception des lots qui ne peuvent prétendre à un plan de prévention.

Des bracelets de laies seront également distribués sur les plans de chasse de ces deux massifs, sauf quelques exceptions notamment les territoires de plaine.

Afin de répondre à l'augmentation des dégâts et à des problématiques locales, des bracelets de femelles seront également distribués sur trois lots du massif 9.

Enfin, deux lots du massif 20 seront également visés par des attributions de laies, car ils sont clairement à l'origine des dégâts du massif.

Pour conclure, durant ce tour de table, des problématiques locales notamment de pression de chasse ont été rapportés et des courriers seront adressés par la Fédération aux différents Présidents de chasse visés.

Retour sur la convention FDC54/ONF Attributions/Agrainage

Suite à la signature des accords au niveau national ONF/FNC, la FDC54 et le Service Départemental de l'ONF ont entrepris sa déclinaison à travers une convention annuelle.

Celle-ci prévoit une augmentation des plans de chasse cervidés sur trois lots ciblés du département moyennant l'autorisation de l'agrainage en forêt domaniale et ce toute l'année. Si l'écriture de cette convention fut rapide au niveau départemental, il semble que celle-ci bloque aux niveaux régional et national, notamment à cause de l'absence de période d'interdiction.

Le Président MASSENET rappelle notre position ferme à ce sujet. Le SDGC prévaut selon le décret. Par conséquent, nous n'accepterons aucune période de suspension. En cas de non signature, les demandes complémentaires de chevreuils à venir, ne seront bien sûr pas délivrées.

Pour information, la mise en place de l'accord est difficile pour un département sur deux en France.

Loyer BHL

Le Conseil d'Administration décide pour l'année locative prochaine de ne pas réviser le loyer de notre locataire BHL selon l'indice en vigueur. Cette mesure sera revue en septembre 2025.

Fête de la Chasse

Le Conseil d'Administration, souhaite signifier qu'il s'agissait d'une des plus belle Fête de la Chasse que l'on est organisé. Néanmoins celle-ci fut plus couteuse du fait notamment de l'organisation de la soirée dansante, même si les recettes furent bonnes. Ainsi, le bilan financier de la Fête de Chasse s'élève à environ -19 000€. Notre politique de gratuité de l'événement pour les visiteurs comme pour les exposants est assumée et se poursuivra pour la prochaine édition. Cet événement de promotion de notre activité et à destination de nos adhérents n'a pas un but lucratif.

Etang de Saint-Clément

Nous louons depuis nombreuses années l'étang De Montet, voisin de l'étang de la Fondation, dont la FDC54 à gestion. Suite au décès de la propriétaire, la FDC54 a été contactée par les héritiers pour nous signifier la mise en vente. Même si nous sommes liés par un bail, cet achat pourrait être une bonne occasion de réaliser un ensemble cohérent de gestion pour la Fondation. Une proposition sera réalisée à hauteur du montant de l'achat de l'étang voisin à travers la Fondation.

Achat Jumelles Police de la Chasse

Il faut équiper Gilles MAUGICE, Tanguy GALLOIS et Benjamin LAGRUE en paires de jumelles diurnes et lampes de terrain. Ainsi, un budget de 2500 € est voté à l'unanimité.

Avancement commission travaux

Pour relancer l'avancement des travaux énergétique à la FDC54, des devis seront prochainement demandés pour la réalisation de l'isolation du plafond du bâtiment ainsi que pour une étude photovoltaïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 20h00, et un repas est dégusté dans la bonne humeur au Domaine des Templiers.

Le Président

Le Secrétaire

P. Massenet

M. Lorrain